

Délibération pour approuver la convention à passer avec le bibliothécaire volontaire (bénévole)

La délibération devra indiquer le jour et l'heure de la séance, le nom du maire / président de séance, les noms des conseillers présents et représentés et le résultat du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL (ou LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE)

Le Maire (ou Président) rappelle au Conseil Municipal (ou communautaire) que la commune (ou le Conseil communautaire) assure un service de lecture publique au sein de la bibliothèque de

Pour assurer le fonctionnement de ce service, il envisage de faire appel, notamment, à un (ou des) bénévole(s) afin d'assurer les missions relatives au fonds documentaire, à la gestion et à l'animation du service.

Cette organisation serait applicable pour l'année

Invite à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire / le président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

APPROUVE

le projet de convention ci annexé

AUTORISE, Monsieur le Maire / Président, à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

Pour être conforme et exécutoire, la délibération devra mentionner les conditions de transmission, publication ou affichage.

Le Maire / Président,